

Draguignan, le 30 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après l'urgence, accompagner la reconstruction : l'Association des Maires du Var lance un appel aux dons pour les territoires touchés par les incendies

Les incendies qui ont frappé le Var ces derniers jours laisseront une empreinte durable sur notre territoire. Des milliers d'hectares de forêts ont été détruits, bouleversant des paysages, des écosystèmes et un patrimoine naturel auquel les Varoises et les Varois sont profondément attachés.

Dès les premières heures de la catastrophe, un formidable élan de solidarité s'est exprimé. Particuliers, entreprises, associations, collectivités et bénévoles se sont immédiatement mobilisés pour soutenir les populations évacuées et les nombreux acteurs engagés dans la lutte contre les flammes.

Aujourd'hui, une nouvelle étape commence.

Parce que l'urgence ne s'arrête pas lorsque les flammes s'éteignent, les maires du Var souhaitent transformer cet immense élan de générosité en un engagement durable au service des territoires touchés. Si les besoins les plus immédiats ont pu être couverts grâce à la mobilisation exceptionnelle de tous, les conséquences de ces incendies se feront sentir pendant de nombreux mois, voire de nombreuses années.

C'est dans cet esprit que l'Association des Maires du Var lance une grande opération d'appel aux dons destinée à accompagner les communes sinistrées dans les actions qu'elles auront à conduire pour renforcer la résilience de leurs territoires.

Cette campagne est ouverte à tous : communes, intercommunalités, collectivités, entreprises, particuliers qui souhaitent participer concrètement à la reconstruction et à la résilience des territoires touchés.

L'intégralité des sommes collectées sera exclusivement consacrée à des actions directement liées aux conséquences de ces incendies. Les fonds pourront notamment contribuer à accompagner les communes sinistrées qui ont répondu à la crise, mais aussi les accompagner dans leurs projets de reconstruction et de résilience, à soutenir les populations si des besoins particuliers venaient à être identifiés, ainsi qu'à financer des opérations de renaturation, de revégétalisation, de restauration ou de sécurisation des espaces naturels (PIDAF). Leur affectation sera décidée par l'Association des Maires du Var, en lien avec les collectivités concernées et les partenaires institutionnels, dans un souci de transparence, d'efficacité et d'utilité.

Comment participer ?

Les dons peuvent être effectués par virement bancaire sur le compte de l'Association des Maires du Var. Merci de faire impérativement figurer la mention « **INCENDIES JUILLET 2026** » dans le libellé du virement. Les chèques sont également acceptés.

Association des Maires du Var (AMF83)

IBAN : FR51 2004 1010 0802 9009 7M02 971

Titulaire : AMF83 Conseil Départemental du Var, Rond-Point du 4/12/1974, 83300 DRAGUIGNAN

Le relevé d'identité bancaire (RIB) ainsi que les modalités de participation sont également disponibles sur le site internet de l'Association des Maires du Var : www.amf83.fr.

Chaque contribution, quel qu'en soit le montant, permettra d'accompagner les communes, les habitants et la renaissance des territoires varois touchés par les incendies.

Contact : AMF83 – maires.var@wanadoo.fr / 04 98 10 52 30

AMF83 Conseil Départemental du Var, rond-point du 4/12/1974, BP 198, 83007 DRAGUIGNAN CEDEX